



Centre de recherche interuniversitaire sur
la formation et la profession enseignante



CRIFPE-SHERBROOKE

*FACULTÉ D'ÉDUCATION
FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE*

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES BOURSES D'EXCELLENCE

CRIFPE-Sherbrooke

2018-2019

Septembre 2018

1. BOURSES D'EXCELLENCE DU CRIFPE-Sherbrooke (CRIFPE-S)

Outre les divers services offerts par le CRIFPE-S, ce dernier dispose annuellement d'un montant destiné à l'attribution de bourses d'excellence à ses membres étudiants¹. Pour l'année 2018-2019, ce montant s'élève à 9 000 \$. Il sera réparti en trois bourses d'excellence au **2^e cycle de 1 000 \$** chacune et trois bourses d'excellence au **3^e cycle de 2 000 \$** chacune. Celles-ci seront attribuées aux deux catégories d'étudiantes et étudiants qui suivent.

- Catégorie A: étudiantes et étudiants en début de parcours à la maîtrise et au doctorat, à savoir, celles et ceux n'ayant pas encore soutenu leur projet de mémoire ou de thèse.
- Catégorie B: étudiantes et étudiants en milieu ou en fin de parcours à la maîtrise et au doctorat soit, celles et ceux ayant soutenu leur projet de mémoire ou de thèse.

Il est à noter qu'une seule bourse pourra être remise annuellement à un même membre étudiant. Par ailleurs, aucune bourse d'une même catégorie ne pourrait être attribuée plus d'une fois à un même membre étudiant pendant la durée de ses études de 2^e ou de 3^e cycle.

L'attribution d'une bourse d'excellence aux études supérieures vise à reconnaître l'excellence démontrée par certains membres étudiants ou étudiantes, dont les résultats universitaires, l'investissement au sein du CRIFPE-S et l'engagement auprès de la communauté scientifique témoignent des valeurs du statut de chercheur en éducation.

Afin de postuler au concours des bourses d'excellence, un dossier complet doit être déposé pour chaque mise en candidature à la date indiquée dans le calendrier des différents concours du CRIFPE-S.

Un calendrier identifiant les différents concours du Centre de recherche sera publié par celui-ci. Le dossier des candidats doit nécessairement être acheminé à l'adresse suivante <crifpe-s@usherbrooke.ca> ce, au plus tard à la date de fin du concours et uniquement au format électronique (fichier PDF). Il est à noter que les documents détenus exclusivement en version imprimée devront être numérisés de manière à permettre un dossier complet.

¹ L'étudiante ou l'étudiant inscrit aux études supérieures (2^e ou 3^e cycle) dont la direction la codirection est membre professeur régulier ou associé au CRIFPE-S est considéré automatiquement, membre étudiant du CRIFPE-S.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DES CANDIDATURES AU CONCOURS DES BOURSES D'EXCELLENCE AU 2^E CYCLE ET AU 3^E CYCLE DU CRIFPE-S

2.1 Critères d'admissibilité

1. Être étudiante ou étudiant inscrit à temps complet (ou en session de rédaction du mémoire ou de la thèse) dans un programme de formation à la recherche à l'Université de Sherbrooke (UdeS).
2. Être étudiante ou étudiant membre du CRIFPE-S. Cependant, si celle-ci ou celui-ci est codirigé par un membre du CRIFPE-S tout en étant inscrit dans une autre université, son dossier pourra être considéré en fonction de la disponibilité des fonds ce, après l'analyse de l'ensemble des dossiers des membres étudiants inscrits à l'UdeS.
3. Déposer un dossier complet (version électronique uniquement) à la date identifiée annuellement par le Centre de recherche qui inclura la totalité des documents requis.

2.2 Documents requis

1. Fournir une preuve d'inscription à temps plein dans un programme de recherche du 2^e ou 3^e cycle à l'UdeS ou à une autre université si la candidate ou le candidat est codirigé par un membre du CRIFPE-S.
2. Joindre un relevé de notes à jour (le relevé de notes en ligne est accepté).
3. Déposer un *curriculum vitae* scientifique (voir le modèle suggéré en annexe A).
4. Rédiger une lettre d'intention de deux pages et demi mentionnant les points suivants.
 - Présenter son équipe de direction et établir sa pertinence au regard de son objet d'étude.
 - Situer son projet de recherche par rapport à un ou plusieurs axes du CRIFPE-S en justifiant ce positionnement.
 - Faire état de l'avancement de son projet de recherche: problématique; cadre de référence; méthodologie (seulement pour les étudiants en milieu ou en fin de parcours); contributions attendues à l'avancement des connaissances scientifiques et de la pratique.
 - Expliquer pourquoi la bourse convoitée devrait lui être attribuée.
 - Préciser son implication au CRIFPE (présence régulière aux activités, participation à des comités, responsabilités lors d'évènements scientifiques, etc.).

2.3 Date limite de remise des dossiers

La date limite de dépôt du dossier acheminé par courriel en format PDF est le 12 novembre 2018 (la date d'envoi du dossier faisant foi).

2.4 Modalités de présentation de sa candidature à une bourse

Le dossier complet est acheminé par courriel à la ressource professionnelle du CRIFPE-S à l'adresse <crifpe-s@usherbrooke.ca>. Il est également adressé en copie-conforme à la direction du Centre de recherche. La ressource professionnelle: 1) accuse réception des documents; 2) vérifie la recevabilité du dossier; 3) émet un avis à la personne responsable du comité des bourses quant à la recevabilité de chacun des dossiers; 4) suite aux évaluations des candidatures par le comité, transmet les avis de ce dernier aux candidates et candidats.

2.5 Procédures de sélection et d'examen des dossiers

Un comité formé de membres professeurs du CRIFPE-S étudiera les dossiers soumis de façon à statuer

sur les récipiendaires des bourses d'excellence. C'est dans une logique délibérative que l'évaluation des dossiers sera effectuée par l'entremise des grilles d'évaluation. Si l'étudiante ou l'étudiant sous la direction ou la codirection de l'un des membres du comité soumet une demande de bourse, selon les usages habituels, ce dernier doit se retirer de l'évaluation de la demande. Enfin, le comité se réserve le droit de ne pas attribuer certaines bourses si les demandes ne font pas état des dossiers jugés d'excellence.

2.6 Évaluation des dossiers

L'évaluation des dossiers recevables repose sur les critères qui suivent (annexe B).

1. L'excellence du dossier de l'étudiante ou l'étudiant (scolarité, engagement au sein du CRIFPE-S et diffusion scientifique).
2. La pertinence de la demande au regard de la mission, des axes de recherche et des objectifs du CRIFPE-S en relation avec la formation à la recherche de l'étudiante ou de l'étudiant, de son avancement et du développement de son dossier scientifique.
3. Les dossiers des étudiantes ou des étudiants inscrits à l'UdeS seront priorisés. Cependant, si celle-ci ou celui-ci est codirigé par un membre du CRIFPE-S tout en étant inscrit dans une autre université, son dossier pourra être considéré en fonction de la disponibilité des fonds ce, après l'analyse de l'ensemble des dossiers des membres étudiants inscrits à l'UdeS et au regard des conditions précédentes.

2.7 Diffusion des résultats des concours

Les résultats au concours des bourses d'excellence seront affichés sur le site Internet du CRIFPE-S dans les jours suivant la réunion du comité.

2.8 Modalités de remise des montants

Le montant de chaque bourse sera octroyé en deux versements égaux, l'un au trimestre d'automne 2018 et l'autre à celui d'hiver 2019. Les dates de ceux-ci sont mentionnées dans le calendrier à cet effet.

2.9 Conditions pour le versement de la bourse

Afin de percevoir les deux versements de la bourse, l'étudiante ou l'étudiant doit s'engager à demeurer membre étudiant du CRIFPE-S. Pour se faire, cette dernière ou ce dernier doit demeurer inscrit à temps plein et s'engager à faire mention de la bourse dans ses publications et communications. Le non-respect des engagements pris par les récipiendaires peut conduire à la résiliation du second versement de la bourse.

3. CALENDRIER DES BOURSES D'EXCELLENCE CRIFPE-S

Ci-après le calendrier 2018-2019 des bourses d'excellence du CRIFPE-S.

Bourses	Date limite de dépôt du dossier	Rencontre du comité	Annonce des résultats	Diffusion des résultats sur le site du CRIFPE-S
Bourse d'excellence aux 2 ^e et 3 ^e cycles	12 novembre 2018	19-30 novembre 2018	3-7 décembre 2018	3-7 décembre 2018

ANNEXE A

CURRICULUM VITAE SCIENTIFIQUE

Renseignements généraux

Identification (nom et prénom):

Matricule étudiant:

Adresse principale:

Téléphone principal:

Téléphone au travail (indiquez le poste s'il y a lieu):

Adresse courriel:

Domaine d'études

Secteur principal (ex. : sciences humaines et sociales):

Domaine (ex. : éducation):

Sous domaine (ex. : professionnalisation):

Sujet d'étude (indiquez celui-ci par des mots clés):

Objet d'étude actuel (titre du mémoire ou de la thèse même si provisoire):

Champ (ex.: didactique professionnelle):

Compétences linguistiques

	Comprendre	Parler	Lire	Écrire
Anglais				
Français				
Autre(s) (indiquez celles-ci):				

Formations pertinentes terminées

Type de diplôme	Nom du diplôme Spécialité	Établissement Pays	Date obtention
Doctorat (en cours)			
Maitrise			
Baccalauréat			
Autres formations (si pertinent)			

Expérience de travail pertinente

Poste occupé	Établissement (pays si autre que le Québec)	Département	Période (mois /année)

Publications (Indiquer ici vos publications: publiées, acceptées ou soumises)

RAC (revues scientifiques, articles soumis à l'évaluation à l'aveugle par des pairs)

Chapitres de livres

Livres

Revue professionnelle (revues sans comité de lecture, articles non revu par les pairs)

Actes de colloque

Rapports de recherche (participation à la rédaction de rapports de recherche)

Contributions

Communications arbitrées

Communications libres

Conférences sur invitation

Organisation d'événements scientifiques (colloques, symposium, etc.)

Réalisations
(Décrire les réalisations effectuées durant la dernière année: cours, séminaires, participation à des colloques et toutes les réalisations liées au projet de recherche)

Bourses et prix obtenus			
Nom du prix	Année d'obtention	Organisme	Montant et pays (si cela s'applique)

Reconnaisances obtenues			
Nom de la reconnaissance	Année d'obtention	Organisme	Pays (si cela s'applique)

Implication au CRIFPE-S ou au CRIFPE central			
Activités (atelier, colloque, etc.)	Date	Responsable(s) de l'activité	Statut occupé (organisation d'atelier, coresponsable, animateur, participant, etc.)

ANNEXE B

GRILLE D'ÉVALUATION - BOURSES D'EXCELLENCE À LA MAÎTRISE ET AU DOCTORAT

Identification de l'étudiante ou de l'étudiant		
Nom et prénom:		
	Pondération	
Bourse d'excellence	Début de parcours	Milieu ou fin de parcours
1. Réussite académique (excellent: 3,74 - 4,09; exceptionnel: 4,1 – 4,3)	65%	55%
Notes au doctorat		
Notes à la maîtrise		
Notes au baccalauréat		
2. Qualité de la lettre de présentation (2 pages ½ maximum)	25%	30%
Présenter son équipe de direction et établir sa pertinence au regard de son objet d'étude.		
Situer son projet de recherche par rapport à un ou plusieurs axes du CRIFPE-S en justifiant ce positionnement.		
Faire état de l'avancement de son projet de recherche: problématique; cadre de référence; méthodologie (seulement pour les étudiants en milieu ou en fin de parcours); contributions attendues à l'avancement des connaissances scientifiques et de la pratique.		
Expliquer pourquoi la bourse convoitée devrait lui être attribuée.		
Préciser son implication au CRIFPE (présence régulière aux activités, participation à des comités, responsabilités lors d'évènements scientifiques, etc.).		
3. Qualité du curriculum vitae scientifique	10%	15%
Publications: RAC, chapitres de livres, livres, revue professionnelle et actes de colloques		
Contributions: communications arbitrées, communications libres, conférences sur invitation, organisation d'évènements scientifiques (colloques, symposium, etc.)		
Bourses, prix et reconnaissance internes		
Bourses, prix et reconnaissance externes		